Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21 **Ont voté :** Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt avril deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. **Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Thierry DEKOCK,, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO **Absents :** Pascale TURMEL-LOTTEAU, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, et Christophe PINEL **Pouvoirs** : Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Adeline FILLOT). **Secrétaire de séance** : Françoise ROUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-029
SEANCE DU 26 AVRIL 2018

OBJET : protection et mise en place des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) – consultation du Département du Rhône pour accord de la commune de Vourles sur le programme d'actions 2018-2021

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP - protection et mise en place des espaces naturels et agricoles périurbains.

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.
Le périmètre PENAP de l'ouest lyonnais et son 1er programme d'action ont été instaurés en 2014 avec l'accord des communes concernées et les avis de la chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le programme d'actions 2013-2018 est terminé.

Le futur programme PENAP est organisé autour de 4 axes d'interventions possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, foncières ou environnementales.
Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence PENAP.
Prévu sur 4 années (2018-2021) le nouveau programme se décline en quatre grandes orientations

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture et favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations
- Viabiliser et valoriser les activités agricoles et forestières
- Préserver et renforcer la qualité environnementale d'un territoire au riche patrimoine agricole, naturel et paysager
- Favoriser l'investissement des collectivités et des collectifs agricoles et naturalistes dans le projet agricole et environnemental du territoire

Monsieur le Maire signale que l''enveloppe financière pluriannuel permettant la mise en œuvre de ce programme n'a pas encore été communiquée par le Département.

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180426-2018-029-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2018

Par courrier en date du 21/03/2018, les services du Département demandent conformément à l'article R113-25 du code de l'urbanisme notre accord sur le projet d'un programme d'actions (2018-2021) pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans l'ouest lyonnais.

Considérant les objectifs de la démarche PENAP et du projet de programme d'action transmisses par le Département du Rhône,
Considérant que la compétence agriculture relève aujourd'hui de la communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG) qui met en œuvre son plan d'action Agriculture 2030 et accompagne les projets agricoles portés sur son territoire

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le nouveau programme d'actions 2018-2021 pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et périurbains de l'ouest lyonnais annexé à la délibération

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180426-2018-029-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2018